



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIRET

## **DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE**

**JE SOUSSIGNE :**

Nom : FORTIN

Prénom : Jean-Marie

Agissant en qualité de Président de la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

**Vu les articles D511-69 et D 511-64 du code rural,**

Sur proposition de la Directrice Générale,

**DECIDE**, à compter de la date de la présente,

de donner délégation à Monsieur Xavier GIRARD, sous-directeur et responsable du service Agronomie, à l'effet et au nom du Président, et dans le cadre des activités de son service :

1. de signer les états de frais de déplacements :
  - a. des agents rattachés au service dont il a la responsabilité
  - b. des membres des groupes projets validés et rattachés au service dont il a la responsabilité
2. de signer les congés déposés par les agents et les ordres de mission
3. de signer la passation des commandes pour les dépenses courantes de fonctionnement du service dont il a la responsabilité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5000 € HT, à l'exception des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessitant un appel d'offres et la passation des marchés
4. de signer les devis de prestations dans le cadre des recettes
5. d'attester le service fait des dépenses du service dont il a la responsabilité.
6. Tous les documents signés par Monsieur GIRARD dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « Pour le Président et par délégation », Monsieur Xavier GIRARD.

La présente décision sera publiée et notifiée à M l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Fait à Orléans le 1<sup>er</sup> aout 2023,

**Le Président,  
Jean-Marie FORTIN**



**RENOUVELLEMENT DE DECISION DE  
DELEGATION DE SIGNATURE**

**JE SOUSSIGNE :**

Nom : FORTIN

Prénom : Jean-Marie

Agissant en qualité de Président de la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

**Vu les articles D 511-69 der.al. et D 511-64 al.3 du code rural**

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Mireille SAVAJOLS en sa qualité de Directrice Générale de la Chambre d'Agriculture du Loiret à l'effet de signer, au nom du Président :

- Les courriers et actes administratifs de gestion courante de la Chambre d'Agriculture du Loiret y compris les embauches des stagiaires, à l'exception des nominations, promotions, révocations des agents permanents et sous contrat à durée déterminée de la Chambre ainsi que tous courriers relatifs aux sanctions et remarques écrites,
- Les factures pour attestations du Service fait,
- Les congés déposés par les agents
- Les ordres de missions et frais de déplacements du personnel,
- La passation des commandes pour les dépenses courantes de fonctionnement des services dans la limite de 5 000 €HT à l'exception des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessitant un appel d'offres et la passation des marchés,
- Les devis de prestations dans le cadre des recettes.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mireille SAVAJOLS, délégation est donnée à : Xavier GIRARD, sous-directeur et responsable du service agronomie à l'effet de signer, au nom du Président, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3 :**

Cette délégation renouvelle celle consentie du 1<sup>er</sup> mars 2019 jusqu'au 31 juillet 2023.

**Article 4 :**

Tous les documents signés par Mireille SAVAJOLS dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « Pour le Président et par délégation », Mme SAVAJOLS Mireille, Directrice Générale

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée et notifiée à M l'agent comptable de la Chambre d'agriculture.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> aout 2023

**Le Président,  
Jean-Marie FORTIN**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIRET

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

### JE SOUSSIGNE :

Nom : FORTIN

Prénom : Jean-Marie

Agissant en qualité de Président de la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

### **Vu les articles D511-69 et D 511-64 du code rural,**

Sur proposition de la Directrice Générale,

**DECIDE**, à compter de la date de la présente,

De donner délégation à David MEOT, responsable du service Développement et Compétitivité des Filières, à l'effet et au nom du Président, et dans le cadre des activités de son service :

1. de signer les états de frais de déplacements :
  - a. des agents rattachés au service dont il a la responsabilité
  - b. des membres des groupes projets validés et rattachés au service dont il a la responsabilité
2. de signer les congés déposés par les agents et les ordres de mission
3. de signer la passation des commandes pour les dépenses courantes de fonctionnement du service dont il a la responsabilité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5000 € HT, à l'exception des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessitant un appel d'offres et la passation des marchés
4. de signer les devis de prestations dans le cadre des recettes
5. d'attester le service fait des dépenses du service dont il a la responsabilité.
6. Tous les documents signés par Monsieur David MEOT dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « Pour le Président et par délégation », Monsieur David MEOT.

La présente décision sera publiée et notifiée à M l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Fait à Orléans le 1<sup>er</sup> aout 2023,

**Le Président,  
Jean-Marie FORTIN**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIRET

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

### JE SOUSSIGNE :

Nom : FORTIN

Prénom : Jean-Marie

Agissant en qualité de Président de la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

### Vu les articles D511-69 et D 511-64 du code rural,

Sur proposition de la Directrice Générale,

**DECIDE**, à compter de la date de la présente,

de donner délégation à Emmanuelle BERNARDON, responsable du service Installation, Transmission, Entreprise à l'effet et au nom du Président, et dans le cadre des activités de son service :

1. de signer les états de frais de déplacements :
  - a. des agents rattachés au service dont il a la responsabilité
  - b. des membres des groupes projets validés et rattachés au service dont elle a la responsabilité
2. de signer les congés déposés par les agents et les ordres de mission
3. de signer la passation des commandes pour les dépenses courantes de fonctionnement du service dont elle a la responsabilité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5000 € HT, à l'exception des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessitant un appel d'offres et la passation des marchés
4. de signer les devis de prestations dans le cadre des recettes
5. d'attester le service fait des dépenses du service dont elle a la responsabilité.
6. de signer tous les documents relatifs au fonctionnement du CEPPP.
7. de signer tous les mandats relatifs au versement des aides dans le cadre du programme pour l'Accompagnement de l'Installation et de la Transmission en Agriculture (AITA).
8. Tous les documents signés par Emmanuelle BERNARDON dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « Pour le Président et par délégation », Madame Emmanuelle BERNARDON.

La présente décision sera publiée et notifiée à M l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Fait à Orléans le 1<sup>er</sup> aout 2023

**Le Président,  
Jean-Marie FORTIN**